
**COMITE DE GESTION DES RESSOURCES
PAYS PAUVRES TRES ENDETTES**

N° _____/MEFB-CAB/CGRPTE

**NOTE SUR L'EXECUTION DES PROJETS FINANCES SUR FONDS
PTE**

A- EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS POUR L'ANNEE 2008

En 2008, le Gouvernement a été autorisé par le Parlement, après accord du FMI, à utiliser une enveloppe de 25 milliards de FCFA pour des actions de lutte contre la pauvreté. Compte tenu du retard dans l'approbation du Collectif budgétaire à deux mois de la fin de l'exercice 2008, seul un financement de 6,5 milliards de FCFA a été réalisé dont 5 milliards de F CFA transférés au fonds routier pour les travaux de réhabilitation des routes et pistes rurales et 1,5 milliards de F CFA utilisés pour les travaux d'urgence de lutte contre les érosions de Brazzaville. Le reste de l'enveloppe a été reporté au budget 2009.

B- EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS POUR L'ANNEE 2009

Pour 2009, une enveloppe des fonds PTE de 19 milliards de F CFA a été autorisée par le Parlement pour le financement des actions nouvelles. Ce montant s'ajoute aux reports des projets de 2008 pour constituer une enveloppe globale de 37 milliards de F CFA inscrite au budget d'investissement de l'Etat. Le programme des dépenses approuvé par le Parlement est constitué des actions de lutte contre la pauvreté en conformité avec les objectifs du DSRP (voir tableau ci-joint).

Après l'adoption du budget, le premier semestre de l'année a été utilisé pour la définition des projets avec les ministères sectoriels et le lancement des procédures de sélection par appels d'offres ouverts des entreprises adjudicataires des marchés. Les avances de démarrage des travaux ont été versées qu'à compter du mois de juin 2009. Ainsi, une somme de quatre milliards deux cent quatre vingt cinq millions neuf cent soixante six mille huit

cent trente quatre (4 285 966 834) F CFA a été décaissée. Il est à souligner que pour les travaux de réfection des établissements scolaires, les entreprises nationales (PME et PMI) qui ont obtenu les marchés et n'ont pas pu fournir des garanties bancaires, une concertation avec leurs représentants a abouti au fait qu'ils devaient préfinancer les travaux en guise de garantie pour l'Etat. Cette formule a ainsi été utilisée pour ce type d'entreprises.

Sur le plan de la bonne utilisation des ressources PPTTE, tous les mécanismes de contrôle ont été mis en place. En plus des contrôles réguliers prévus dans la réglementation congolaise (Parlement, Cour des Comptes, Inspection des finances, etc.), le gouvernement a mis en place un Comité Consultatif dont font partie les représentants des bailleurs de fonds et qui est chargé de faire des recommandations sur la bonne gestion des fonds PPTTE. Enfin, le Comité de gestion a engagé, sur appels d'offres ouverts, des cabinets privés en qualité de maîtres d'ouvrage pour le suivi technique et financier de l'exécution des chantiers.

C- CONCLUSION

En dépit des retards dus essentiellement au souci de respecter la procédure d'utilisation des fonds PPTTE, le lancement des travaux a été réalisé dans des conditions satisfaisantes et sur des secteurs sensibles pour l'amélioration des conditions de vie des populations. La plupart des travaux étant prévus être achevés avant la fin de la présente année, une bonne partie des financements devra être utilisée avant la fin de l'année 2009.

Fait à Brazzaville, le

Le Président

Wilfrid Albert OSSIE